

QU'EST-CE QUE LE CHSCT ?

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents qui dépendent de sa circonscription géographique. Il est interministériel. Dans le VAL DE MARNE, il représente les agents de la DDFIP, des douanes d'ORLY et de la DNID.

Le CHSCT finance certaines dépenses et formations qui entrent dans le cadre de la protection des agents, de leur santé et de leur sécurité.

Il est également tenu de réaliser une enquête en cas d'incidents grave survenu sur le lieu de travail (suicide ou tentative de suicide notamment).

Il doit par ailleurs effectuer un minimum de trois visites de sites par an.



COMPOSITION

Le CHSCT est composé de vos représentants du personnel, des représentants de l'administration et de personnels qualifiés (l'assistant de prévention, le médecin de prévention, l'Inspecteur Sécurité et Santé au Travail – ISST, assistantes sociales).

Dans le VAL DE MARNE, notre CHSCT n'est pas complet, puisque nous n'avons plus de médecin de prévention à demeure ni de secrétaire administrative !!

La Directrice départementale des Finances publiques préside le CHSCT. Un secrétaire CHSCT est élu parmi les représentants du personnel : il sert d'interlocuteur privilégié, élabore les points à inscrire à l'ordre du jour des séances CHSCT en collaboration avec le Président et signe (ou non) les PV avec le Président.

Des experts peuvent être convoqués sur demande des organisations syndicales.

RÉUNIONS

Trois séances institutionnelles se déroulent au minimum chaque année. Chaque séance est précédée d'un groupe de travail préparatoire.

Sont notamment examinés :

- Les propositions de dépenses (sur présentation de devis) et le vote de leur financement,
- Les registres santé et sécurité au travail et notamment toutes les annotations apportées aux registres et toutes les fiches navettes que les agents remplissent au fil des mois,
- le DUERP,
- La prévention des risques (proposition de formation, par exemple),
- Les rapports des visites de sites effectuées par les membres du CHSCT, ainsi que celles réalisées par l'ISST,
- Les fiches de signalement,
- Le suivi des travaux validés par le CHSCT lors des séances précédentes.

Une réunion extraordinaire peut également être demandées pour tout sujet particulier nécessitant la réunion de l'ensemble des membres du CHSCT.

BUDGET

Le CHSCT dispose d'un budget annuel propre. L'excédent éventuellement non utilisé n'est pas reportable sur l'année suivante.

Ce budget est destiné à financer :

- des formations relatives à l'hygiène et à la sécurité, tels les stages de conduites de secourisme ou encore de gestion des situations difficiles,
- des matériels ergonomiques prescrits par le médecin de prévention,
- toutes dépenses relatives à l'amélioration des conditions de vie au travail et à la sécurité des agents.

Il ne se substitue cependant pas au budget de fonction de la direction qui, en tant qu'employeur, est tenue de prendre en charge les dépenses de mobiliers et d'équipements standards, les dépenses de réfection des locaux ou encore les dépenses d'entretien des installations (comme les extincteurs par exemple).

Il ne sert pas non plus à financer les dépenses qui incombent normalement aux propriétaires des immeubles, quels qu'ils soient (État, mairie ou tiers).



POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES 94, DES COMBATS RESTENT A MENER

C'est le cas pour les réorganisations de services importantes prévues dans le cadre du NRP, ainsi que les fusions de services, qui devraient être systématiquement soumises en amont à l'avis du CHSCT. Les directions le font rarement jusqu'à présent ou de manière incomplète. Or l'anticipation de l'impact des réorganisations sur les conditions de travail et la santé au travail permettraient d'agir de manière préventive sur les risques psycho-sociaux.

A la CGT, nous demandons que le CHSCT, ainsi que les autres instances, ne soient plus considérées comme de simples chambres d'enregistrement mais comme de véritables espaces de dialogue.

NE RESTEZ JAMAIS SEUL-ES FACE A UNE DIFFICULTÉ !

N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER VOS REPRÉSENTANTS CGT FINANCES 94 AU CHSCT ET A METTRE LA CGT EN COPIE DE VOS MAILS ET / OU DEMANDES.

VOS REPRÉSENTANTS CGT AU CHSCT FINANCES 94

TITULAIRES :

Ophélie MANIGLIER

Division des professionnels et du recouvrement forcé
ophelie.maniglier@dgfip.finances.gouv.fr

Bernard GINEZ

Douanes ORLY
bernard.ginez@douane.finances.gouv.fr

SUPPLEANTES

Odile GAUDOT

PCE CRÉTEIL
odile.gaudot@dgfip.finances.gouv.fr

Bernadette CAPRARO

SIP BOISSY
bernadette.capraro@dgfip.finances.gouv.fr



Permanence à la DDFIP de CRÉTEIL
Local syndical
1 place du Général Billotte 94040 CRÉTEIL
le jeudi après-midi
cgt.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr
01 41 94 37 57



GUIDE PRATIQUE DU COMITÉ HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Retrouvez toutes nos publications sur le site :

<http://www.dgfip.cgt.fr/94/>

Élaboré par vos représentants CGT au CHSCT Finances 94